

délibération D_2023_4_1

OBJET : Vote du BP 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif pour l'année 2023 qui s'établit, après affectation des résultats comme suit :

- Section de fonctionnement en recette et en dépense : 620 852,00 €
- Section d'investissement en recette et en dépense : 492 795,81 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Budget Primitif de 2023 pour la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépense et en recette, après reprise des résultats à 620 852,00 € et pour la section d'investissement qui s'équilibre en dépense et recette après reprise des résultats et des restes à réaliser à 492 795,81 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.